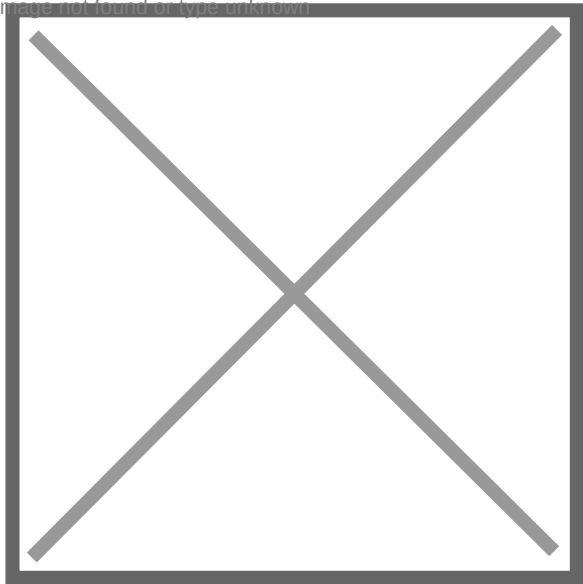


Image not found or type unknown



Travaux de rénovation maison

Par **bernard31**, le **15/07/2010 à 21:17**

Bonjour,
Je suis locataire d'une maison avec piscine. Au bord de celle-ci, il y a une surface d'environ 10 m² recouverte de pierres du Lot. Le problème est que les joints sont quasiment tous partis, en raison de l'usure naturelle je pense (gel, neige...). Le propriétaire est injoignable. J'ai pris l'initiative de réparer cette surface en refaisant tous les joints avec du ciment. J'ai conservé la facture d'achat du ciment joint. Est-ce au propriétaire de prendre en charge ces travaux de rénovation ou au locataire ? J'ai également pris des photos, avant les travaux et après. Merci d'avance pour votre réponse.